

**Vœu du conseil municipal de Clamart
porté par les élus Nouvelle Gauche,
contre la privatisation de la société Aéroports de Paris**

L'Assemblée nationale a adopté en 1^{ère} lecture le projet de loi PACTE relatif à la croissance et la transformation des entreprises, qui prévoit la privatisation de la société Aéroports de Paris : l'Etat majoritaire à ce jour, à hauteur de 50,5% dans le groupe ADP, céderait tout ou partie de ses participations.

Cette société gère les aéroports d'Orly et de Roissy : les enjeux économiques, sécuritaires et d'aménagement en font des actifs stratégiques de l'Etat, d'autant plus qu'ils bénéficient d'une situation de quasi-monopole.

Ce système aéroportuaire représente un poids économique essentiel dans l'aménagement de l'Ile-de-France, notamment 8,3% de l'emploi salarié dans la Région et tout particulièrement dans notre bassin d'emploi s'agissant d'Orly, générant 10% de la richesse francilienne.

Les plateformes d'ADP sont des infrastructures sensibles où le contrôle de l'entrée et de la sortie des passagers et des marchandises constitue un enjeu de sécurité nationale.

La maîtrise publique d'ADP est indispensable à un développement cohérent des activités aéroportuaires, compatible avec la réduction des nuisances subies par les riverains. En matière d'environnement, l'expérience nous démontre que la puissance publique, lorsqu'elle échappe au contrôle de lobbies privés, est la plus apte à prendre en compte les enjeux environnementaux liés au trafic aérien qui ne peuvent être négligés au profit de la seule logique de rentabilité.

Il existe un fort risque que la privatisation d'ADP conduise ses nouveaux propriétaires à privilégier le retour sur investissement au détriment du développement et l'amélioration des plateformes d'Orly et de Roissy. De plus, l'intérêt du pays s'oppose à l'ouverture à des capitaux étrangers de ce bien stratégique.

La remise en cause de la participation majoritaire de l'Etat dans le capital du groupe ADP porterait ainsi un grave préjudice au développement des plateformes parisiennes, avec des conséquences pour l'emploi et l'externalisation d'un certain nombre d'activités, une réduction de la qualité des services rendus aux usagers comme l'ont montré les précédentes privatisations d'infrastructures de transports, dont celles des autoroutes.

La proposition de permettre aux collectivités territoriales de participer au capital en restant minoritaire au sein d'une ADP privatisée n'est pas de nature à modifier la logique de rentabilité à court terme d'un outil stratégique pour notre industrie, le développement de nos territoires franciliens et la sécurité aérienne.

Cette vente des biens de l'Etat s'avère indubitablement néfaste pour l'emploi, la sûreté, l'économie du territoire, la qualité du service public, les contribuables, le climat.

Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal de Clamart s'oppose à toute privatisation par l'Etat du groupe ADP, entreprise gestionnaire des aéroports franciliens.